

CONCLUSIONS ET PROPOSITIONS GENERALES DU RAPPORT D'ETAPE SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE COOPERATION MONETAIRE EN AFRIQUE (PCMA)

Les conclusions suivantes peuvent être tirées des rapports transmis par les différentes sous-régions de l'ABCA sur la mise en œuvre effective du Programme de Coopération Monétaire en Afrique :

- toutes les sous-régions de l'ABCA ont maintenant un programme formel de coopération monétaire tel que recommandé par le PCMA. Ce programme sous-régional devra, à certains égards, bénéficier de l'adhésion de toutes les banques centrales membres de la sous-région;
- les rapports des sous-régions ont suivi, autant que faire se peut, le canevas décidé par les Gouverneurs à leur réunion ordinaire de Kampala. Toutefois, certains pourraient être améliorés par insertion d'une description de l'environnement intérieur ainsi qu'une analyse de la convergence et des mesures correctives par pays.
- l'examen des rapports produits par les sous-régions a mis en exergue, d'une part, le besoin d'une harmonisation urgente des concepts et des méthodologies et de révision de la cohérence des objectifs fixés pour les critères de convergence et d'autre part, l'harmonisation du PCMA et les programmes monétaires des Communautés Economiques Régionales;
- l'existence de programmes sous-régionaux hiérarchisés avec l'appartenance à plusieurs sous-régions.

En vue de relever ces défis, le Conseil des Gouverneurs a décidé que, dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de Coopération Monétaire en Afrique (PCMA), des efforts additionnels devront être faits par les Banques Centrales membres en vue de l'harmonisation des concepts, méthodologies et statistiques aux niveaux national et régional avant leur harmonisation au niveau continental. En outre, le Secrétariat devra s'assurer de la conformité des rapports des Comités sous-régionaux avec le canevas adopté par le Conseil des Gouverneurs à Kampala en août 2003.

Le PCMA devrait constituer un programme minimum pour toutes les sous-régions de l'ABCA. La feuille de route du PCMA pourrait faire l'objet de revue semestrielle au regard des obstacles à sa mise en œuvre. Dans cette perspective, l'ABCA devrait utiliser ses rapports privilégiés avec l'Union Africaine pour rassembler le support politique adéquat pour la mise en œuvre du PCMA.

Enfin, conformément à la décision prise par le Conseil des Gouverneurs à l'issue de sa réunion extraordinaire tenue à Entebbe, le processus permettant la réalisation des objectifs du PCMA pourrait être accéléré. Les efforts pourraient être intensifiés pour assurer l'accélération et le maintien du rythme de la convergence macro-économique au sein des sous-régions dans les délais requis par le PCMA.